

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 22 mars 2017 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric
Mario Hamilton, suppléant du maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Clarence Lévesque, maire de Saint-Léandre
André Morin, maire de Grosses-Roches et préfet
Dominique Ouellet, maire suppléant de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. Alain Dugas, maire de Les Méchins

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 10.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre – Présentation de Capsules vidéo "Vivez La Matanie" par madame Valérie Landry-Cayouette, technicienne en récréotourisme
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 15 février 2017
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 28 février 2017
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 28 février 2017
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
 - 5.2 Demande d'appui – Désignation de *Innov & Export PME* à titre d'organisme régional à vocation économique pour supporter et accompagner les PME du Bas-Saint-Laurent dans les créneaux d'expertises qu'il dessert
 - 5.3 Invitation du député fédéral d'Avignon-Mitis-Matane-Matapédia, M. Rémi Massé – Dîner-conférence, le 28 mars 2017 à 11 h 30 au Riôtel de Matane
 - 5.4 Invitation du député fédéral de Rimouski, M. Harold Lebel – Colloque "Pouvoir aux régions", le 18 mars 2017 à Rimouski
 - 5.5 Lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Demande de suggestions de candidatures pour le conseil d'administration du Cégep de Matane
 - 5.6 Centre de mise en valeur des opérations dignité (COD) – AGA et Renouvellement adhésion pour 2017

6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie
 - 6.1.4 Cp - Génie civil
 - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
 - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
 - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 6.2 Développement économique – Recommandations du comité administratif / investissement
 - 6.3 Radiation de créances
 - 6.4 Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE) – Constitution et politique de fonctionnement
 - 6.5 Avis de motion – Règlement 270-2017 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de La Matanie et abrogeant le règlement numéro 218-2003 et ses amendements
 - 6.6 Correction à la résolution numéro 8-01-17 du Conseil de la MRC
 - 6.7 Correction à la résolution numéro 35-01-17 du Conseil de la MRC
 - 6.8 Renouvellement de la police d'assurance avec Groupe Ultima, période du 25 avril 2017 et 25 avril 2018
 - 6.9 Proposition de renouvellement – Services financiers Desjardins
 - 6.10 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie – révision mars 2017
 - 6.11 Autorisation Appel de projets dans le cadre du FDT – PSPS – PDC volet intermunicipal et territorial 2017-2018
 - 6.12 Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2016-2017 – projet "Réfection de la patinoire de Saint-Luc" de la ville de Matane – Autorisation de verser 6 400 \$
 - 6.13 Embauche au poste de conseillère en communications et affaires publiques
 - 6.14 Congrès et AGA de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 10 au 12 mai 2017 à Saint-Georges
 - 6.15 Société canadienne de recherche contre le cancer – Avril, le Mois de la jonquille
 - 6.16 Autorisation – Ouverture d'un compte pour le Fonds local de solidarité (FLS)
 - 6.17 Autorisation de mandater Jean Dallaire, architectes pour l'appel d'offres pour la réparation et la correction des cloisonnements résistant au feu de l'Édifice de La Matanie
 - 6.18 Avis de motion – Règlement 255-1-2017 modifiant le règlement 255-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC
 - 6.19 Dossier Optimisation SI – précision à la résolution numéro 40-01-17
7. Évaluation foncière
 - 7.1 Autorisation paiement – PG Solutions – Transformation des données du bâtiment résidentiel de la modernisation
 - 7.2 Offre de service PG Solutions – Achat nouveau logiciel de croquis
8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
 - 8.1 Résolution numéro 2017-19 de la municipalité de Saint-Adelme – Service en urbanisme de la MRC de La Matanie
 - 8.2 Lettre du MAMOT – Document d'orientation "Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire"
 - 8.3 Avis de motion – Règlement limitant la mise en décharge ou l'incinération de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de La Matanie
 - 8.4 Plan de formation 2017 – aménagement et urbanisme
9. Génie forestier
 - 9.1 Autorisation paiement SER-des-Monts – Travaux réalisés sur les TPI, saison 2016-2017
 - 9.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 9.2.1 PADF – Adoption du Rapport d'activités 2015-2016 amendé pour la région du BSL
 - 9.2.2 PADF – Dépôt et adoption du rapport d'activités 2016
 - 9.2.3 PADF – Subvention (TBE) attribuée dans le cadre de l'enveloppe suprarégionale

- 9.3 Lettre du MÉRN – Réponse à la demande de reconduction de la Planification d'aménagement intégré (PAI) sur les TPI de la MRC de La Matanie
- 9.4 Lettre du MFFP – Sommes disponibles pour l'aménagement forestier des TPI du Bas-Saint-Laurent
- 10. Service régional de génie civil
 - 10.1 Autorisation signature – Adhésion de la municipalité de Sainte-Félicité à l'Entente intermunicipale en matière de génie civil
 - 10.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Lettre du MTQ concernant la validation de la reddition de compte et le versement de la contribution financière
- 11. Service régional de sécurité incendie
 - 11.1 Démission de pompiers à temps partiel
 - 11.1.1 M. Michel St-Laurent, caserne 18 de Baie-des-Sables
 - 11.1.2 M. Frédéric St-Laurent, caserne 18 de Baie-des-Sables
 - 11.1.3 M^{me} Caroline Desrosiers, caserne 19 de Sainte-Félicité
 - 11.1.4 M. Jimmy Richard, caserne 20 de Saint-Adelme
 - 11.1.5 M. Alexandre Rouleau, caserne 20 de Saint-Adelme
 - 11.1.6 M. Sébastien Gagné, caserne 21 de Grosses-Roches
 - 11.2 Autorisation paiement facture – Municipalité de Saint-Léandre – quotes-parts SRSI
 - 11.3 Mission, Vision et Valeurs du SRSI de la MRC de La Matanie
 - 11.4 Fermeture de la caserne de Sainte-Paule
 - 11.5 Mandat au directeur du SRSI – Vente du véhicule citerne de Sainte-Paule et ses équipements
 - 11.6 Demande d'appui – MSP Programmes de formation des pompiers et officiers – rôle et responsabilités des MRC
- 12. Période de questions
- 13. Varia
- 14. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 148-03-17

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'annulation de la séance ordinaire du 15 mars 2017 due aux conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents forment le quorum, constatent l'avis de convocation dûment signifié par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, par télécopieur le 17 mars 2017, pour la tenue de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 149-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 15 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 15 février 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 15 février 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 150-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 28 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 28 février 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 28 février 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 151-03-17

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 28 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 28 février 2017 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 28 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 152-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 VOLET 3 – DÉVELOPPEMENT OU BONIFICATION D'UN SERVICE DE TRAVAIL DE RUE

CONSIDÉRANT QUE la région bas-laurentienne expérimente une entente de partenariat portant sur les services en travail de rue depuis avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE le service de travail de rue fait l'objet d'une nouvelle entente de partenariat 2016-2019 entre le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, Emploi-Québec et le ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec visant à soutenir financièrement les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009, cette entente identifie le travail de rue comme le mode d'intervention à privilégier pour faire le pont entre les jeunes et les services en place dans le huit MRC;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation et les recommandations qui en sont issues, reconnaissent que les travailleurs de rue permettent de rejoindre les jeunes hors-réseau, ou en rupture avec celui-ci, et permettent la réduction des méfaits et des comportements à risque qui peuvent survenir dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préconiser une intervention globale et intégrée afin de mieux accompagner les personnes vulnérables dans les multiples réalités auxquelles elles font face, ce que permet le travail de rue;

CONSIDÉRANT QU'un coordonnateur régional des services de travail de rue veille au respect de l'entente par les partenaires et assure un suivi et un soutien aux travailleurs de rue, aux directions d'organismes et aux MRC sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le travail de rue pour les jeunes et les communautés de notre MRC comme mode d'intervention visant à prévenir les risques de délinquance et ainsi augmenter la sécurité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs de rue sensibilisent également les personnes rencontrées à adopter et à maintenir des comportements sécuritaires et non abusifs en regard de leur santé mentale et physique, et ce, en menant des actions à caractère informatif, préventif et éducatif;

CONSIDÉRANT QUE, pour la MRC de La Matanie, le service de travail de rue permet d'améliorer et de renforcer la sécurité sur l'ensemble de notre territoire en travaillant directement sur la prévention des facteurs de risque de délinquance;

CONSIDÉRANT QUE, pour servir de balise, réduire la marginalisation, l'exclusion et agir à titre préventif, les travailleurs de rue doivent établir une relation significative avec les jeunes et moins jeunes en exerçant une présence régulière et continue auprès d'eux;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de l'entente de partenariat, les MRC s'engagent à bonifier, si le financement le permet, le montant alloué à l'organisme pivot en travail de rue dans le but de maintenir dans la mesure du possible deux ressources en poste;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Matane – La Lucarne, organisme pivot en travail de rue pour notre MRC, a fait la démonstration que le soutien financier des partenaires régionaux et locaux permet d'assurer la présence d'un seul travailleur de rue et qu'un manque à gagner est évident pour assurer l'embauche d'une deuxième ressource à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un deuxième travailleur de rue vise à bonifier le service déjà en place et à permettre d'augmenter la fréquence et la régularité à laquelle les jeunes peuvent avoir l'occasion d'interagir et de développer une relation de confiance avec les intervenants de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme met des sommes à la disposition de la MRC pour le développement ou la bonification d'un service de travail de rue;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale admissible est de 37 500 \$ et qu'une contribution minimale de 10 000 \$ est exigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de déposer une demande d'aide financière pour la bonification du service de travail de rue;

QUE le Conseil de la MRC autorise l'utilisation du FDT pour un montant de 10 000 \$ pour compléter le montage financier du projet, lequel montant sera inclus à l'intérieur de la contribution de la MRC de La Matanie dans le cadre de l'entente de partenariat susmentionnée;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la MRC, ladite demande ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente;

QUE le Conseil mandate monsieur Olivier Banville pour négocier un contrat avec la Maison des Jeunes de Matane – La Lucarne pour la fourniture des services d'un travailleur de rue additionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 153-03-17

DEMANDE D'APPUI – DÉSIGNATION DE *INNOV & EXPORT PME* À TITRE D'ORGANISME RÉGIONAL À VOCATION ÉCONOMIQUE POUR SUPPORTER ET ACCOMPAGNER LES PME DU BAS-SAINT-LAURENT DANS LES CRÉNEAUX D'EXPERTISES QU'IL DESSERT

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* est en activité depuis 1997 et que sa mission est de favoriser l'essor économique du Bas-Saint-Laurent en proposant aux entreprises et organisations de la région différents services d'accompagnement en innovation et productivité, en exportation, en transport et logistique, ainsi qu'en commercialisation et marketing;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* a démontré que son rôle et ses interventions contribuent largement au dynamisme économique de la région du Bas-Saint-Laurent et joue un rôle incontournable pour la compétitivité des PME sur la scène régionale, provinciale et au-delà des frontières canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* joue un rôle de premier plan en matière de culture innovante, de productivité, de structuration commerciale et de débouchés à l'exportation;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* regroupe des compétences techniques pointues en matière de développement de projets techniques répondant à la réalité des PME et qu'elle propose un lien de proximité pour toutes les PME qui ont besoin de compétences précises sans avoir les moyens de pouvoir payer un service professionnel qui leur est indispensable;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* contribue à l'amélioration des pratiques d'affaires et du maintien des emplois en région éloignée;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* est partenaire régional en innovation de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ-RCTI);

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* est une organisation régionale pour la promotion de l'exportation (ORPEX) reconnue par Développement économique Canada (DEC) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation, et des Exportations (MÉSI) pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus supportait *Innov & Export PME* dans les activités liées au mandat innovation et productivité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de *Innov & Export PME* est composé de gens d'affaires de l'ensemble du territoire et son équipe est localisée dans deux localités du territoire, soit Rimouski et Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* a agrandi son équipe en 2014 afin d'obtenir une excellente représentativité sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et souhaite poursuivre son développement par l'ouverture de deux nouveaux postes à temps plein (un ingénieur et une conseillère à l'exportation) afin de répondre à la demande croissante de la région et limiter le refus ou report des dossiers comme c'est le cas actuellement;

CONSIDÉRANT QUE, *Innov & Export PME* a demandé à la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent de le désigner à titre d'organisme régional à vocation économique pour supporter et accompagner les PME du Bas-Saint-Laurent dans les créneaux d'expertises qu'il dessert;

CONSIDÉRANT QUE cet appui permettra de légitimer les demandes financières de *Innov & Export PME* qui assureront la pérennité de ses services offerts aux entreprises et d'associer *Innov & Export PME* aux projets qui toucheront ses volets d'expertises au Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie reconnaît la contribution d'*Innov & Export PME* à titre d'organisme régional à vocation économique pour supporter et accompagner les PME du Bas-Saint-Laurent dans les créneaux d'expertises qu'il dessert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 154-03-17

DÉJEUNER-CONFÉRENCE AVEC MONSIEUR RÉMI MASSÉ, DÉPUTÉ FÉDÉRAL D'AVIGNON-MITIS-MATANE-MATAPÉDIA, LE 28 MARS 2017 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce de la région de Matane, le 28 mars 2017 au Riôtel de Matane, dont monsieur Rémi Massé, député d'Avignon-Mitis-Matane-Matapédia, sera le conférencier invité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation de monsieur André Morin, préfet, et monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme, au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce, le 28 mars 2017 au Riôtel de Matane;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 25 \$ taxes incluses par personne membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 155-03-17

LETTRÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – DEMANDE DE SUGGESTIONS DE CANDIDATURES AU POSTE DE REPRÉSENTANT DU MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT la consultation au nom de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, demandant de suggérer le nom de personnes en vue de la nomination d'un représentant du milieu socioéconomique au sein du conseil d'administration du Cégep de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE proposer le nom de monsieur Olivier Banville, celui-ci ayant accepté la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 156-03-17

CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ (COD) – AGA ET INVITATION À RENOUVELER L'ADHÉSION DE LA MRC DE LA MATANIE COMME MEMBRE CORPORATIF POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'invitation du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité (COD)* à participer à l'AGA et à renouveler l'adhésion de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 2009, le *COD* est une entreprise d'économie sociale qui appuie des projets de développement rural dans l'Est du Québec en misant sur la fierté et la prise en charge des communautés pour une meilleure utilisation des ressources locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte de renouveler son adhésion comme membre corporatif du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité (COD)* et autorise le paiement de la contribution 2017 au montant de 60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 157-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 21 981,32 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 005,46 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 26 417,79 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 200,20 \$,

représentant un grand total de 55 604,77 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 158-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 22 655,57 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 298,81 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 24 913,14 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 241,51 \$, représentant un grand total de 55 109,03 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 159-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 21 950,57 \$, la liste des chèques émis au montant de 12 665,78 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 29 678,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 714,35 \$, représentant un grand total de 69 009,08 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 160-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 5 223,61 \$, la liste des chèques émis au montant de 390,56 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 11 924,75 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 156,01 \$, représentant un grand total de 20 694,93 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 161-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 124 457,36 \$, la liste des chèques émis au montant de 39 780,88 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 61 045,94 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 14 042,71 \$, représentant un grand total de 239 326,89 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 16 775,08 \$, la liste des chèques émis au montant de 9 742,24 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 10 026,07 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 384,63 \$, représentant un grand total de 37 928,02 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 162-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 7 499,87 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 3 431,56 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 627,95 \$, représentant un grand total de 11 559,38 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 163-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 2 064,89 \$, la liste des chèques émis au montant de 431,72 \$, les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 1 409,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 381,26 \$, représentant un grand total de 4 287,80 \$ pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 164-03-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2017 AU 9 MARS 2017 – FOND^S DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 5-02-2017 au 4-03-2017 au montant de 521,28 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 144,88 \$, représentant un grand total de 666,16 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 février 2017 au 9 mars 2017 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 165-03-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-001

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-001 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 49 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-001, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 3 ans;
- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) volet Relève de 15 000 \$, sans intérêts sur 3 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 1 500 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Relève;

QUE le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 166-03-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-003

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-003 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT le projet consiste en une participation à un salon spécialisée à l'international et à la tenue de rencontres d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond à deux objectifs du PALÉE (*développer et soutenir les entreprises touristiques et favoriser les projets respectueux du développement durable*);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-003, comme suit :

- une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Fonds de développement des territoires (FDT) volet Commercialisation, conditionnellement à l'obtention d'un compte-rendu des activités réalisées;

QUE le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 167-03-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – COSMOSS (PROJET *TU LIS AVEC MOI?*)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de l'organisme COSMOSS pour le projet « *Tu lis avec moi?* » ayant pour objectif d'augmenter le taux de lecture chez les jeunes du préscolaire et du premier cycle (4 à 7 ans) dans le cadre de la persévérance scolaire, ledit projet comprenant l'installation d'une bibliothèque mobile dans trois écoles de la MRC, une sortie culturelle, un spectacle au Complexe culturel et un rallye littéraire à la Bibliothèque municipale de Matane;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'admissibilité de la demande à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et la présentation du dossier aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise une culture de partenariat, de mobilisation et de concertation et que le financement devra s’inscrire en partenariat avec d’autres organismes;

CONSIDÉRANT QUE les contributions consenties sont généralement associées à un partenariat en contrepartie d’une visibilité pour la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la demande COSMOSS et accorde un montant de 1 000 \$ du volet Partenariat de la *Politique d’octroi des dons et commandites et d’aide financière à la formation et à l’innovation sociale*;

QUE le préfet et la directrice générale ou la directrice à la gestion financière soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 168-03-17

RADIATION DE CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des informations préparées par madame Hamy Mama, analyste financière;

CONSIDÉRANT le sommaire des dossiers, pour l’exercice 2016, du Fonds local d’investissement (FLI) transféré à la MRC le 20 avril 2015;

CONSIDÉRANT les recommandations en lien avec la radiation de créances (prêt et capital-action);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC autorise la radiation de deux (2) dossiers dont les créances sont jugées irrécouvrables pour le Fonds local d’investissement (FLI) comme suit :

	Capital	intérêt	Total à radier
• FLI-11-127	4 011,24 \$	25,13	4 036,37 \$
• FLI-13-155	100 000,00 \$		100 000,00 \$
Total	104 011,24 \$	25,13	104 036,37 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Mario Hamilton, suppléant du maire de Matane, à l’effet que sera soumis pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 270-2017 déléguant certains pouvoirs d’autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de La Matanie et abrogeant le règlement numéro 218-2003 et ses amendements.

RÉSOLUTION 169-03-17

CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 8-01-17 – URLS – 3^E ET DERNIER VERSEMENT POUR LE FINANCEMENT DES JEUX DU QUÉBEC POUR LA RÉGION DE L'EST DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8-01-17 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant de verser à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), gestionnaire du programme des Jeux du Québec pour la région de l'Est du Québec, un 3^e et dernier montant de 539 \$, à même le surplus cumulé;

CONSIDÉRANT QUE le montant était prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

DE corriger à la résolution numéro 8-01-17 du Conseil de la MRC en remplaçant le texte « ..., à même le surplus cumulé. » par le texte suivant « ..., à même le budget de fonctionnement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 170-03-17

CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 35-01-17 – RAPPORT SYNTHÈSE ET LIBÉRATION D'UN MONTANT – JOURNÉE DE FORMATION « DÉMYSTIFIONS LE FINANCEMENT » TENUE LE 12 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 35-01-17 du Conseil de la MRC de La Matanie soulignant le succès de l'activité et libérant un solde non utilisé du FDT (Fonds de développement des territoires), soit un montant de 9 201,38 \$;

CONSIDÉRANT QU'après corrections au bilan financier, le coût total de l'activité est de 11 806,82 \$ et la contribution des partenaires est de 5 903,41 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

DE corriger à la résolution numéro 35-01-17 du Conseil de la MRC, pour y lire « ... libère le solde non utilisé du FDT soit un montant de 9 276,59 \$. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 171-03-17

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC GROUPE ULTIMA

CONSIDÉRANT le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de La Matanie avec Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise de renouvellement des assurances avec Groupe Ultima, au montant total de 45 822 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2017 au 25 avril 2018 à 0 h 01;

QUE de ce montant la somme de 22 909 \$, taxes incluses, correspondant à la prime du Service régional de sécurité incendie et la somme de 256 \$, taxes incluses, correspondant à la prime du Service régional de génie civil, soient assumées respectivement par les municipalités participantes;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 172-03-17

PROPOSITION RENOUVELLEMENT – SERVICES FINANCIERS DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Desjardins pour la fourniture de services financiers arrive à échéance le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la conclusion d'une entente pour les services financiers et la proposition de renouvellement de Desjardins à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document préparé par madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, et de sa recommandation d'accepter la proposition de Desjardins pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de Desjardins services financiers et la conclusion d'une entente de trois ans, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020;

D'autoriser le préfet, monsieur André Morin, et le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie, l'entente pour la fourniture de services financiers avec Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 173-03-17

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE, RÉVISÉE LE 22 MARS 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 par laquelle le Conseil a adopté différentes politiques, dont la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clarifier la portée de la PSPS afin de mieux supporter les initiatives régionales qui relevaient antérieurement du Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT l'addenda au protocole d'entente relatif au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC en lien avec les dépenses admissibles audit fonds;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 140-02-17 du comité administratif relativement aux modifications à apporter à la PSPS;

CONSIDÉRANT le projet de PSPS révisé soumis à l'attention du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la PSPS révisée;

QUE la Politique révisée soit publiée sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174-03-17

AUTORISATION – APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS (VOLETS INTERMUNICIPAL ET TERRITORIAL) DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2017-2018

CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux vie, révisée le 22 mars (résolution numéro 173-03-17) qui prévoit la tenue d'appels de projet dans le cadre des volets « Intermunicipal et territorial » du Programme de développement des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier appel de projets a eu lieu en février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise un appel de projets structurants dans le cadre des volets « intermunicipal et territorial » du Programme de développement des communautés;

QU'une enveloppe maximale de 85 000 \$ soit disponible dans le cadre de l'appel de projets, laquelle sera financée à partir du Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE la date de tombée pour le dépôt de demandes de financement soit fixée au 5 mai 2017 à midi, en vue de l'analyse et des recommandations aux membres du Conseil à la séance ordinaire du mois de mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 175-03-17

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, VOLET LOCAL – PROJET « RÉFECTION DE LA PATINOIRE DE SAINT-LUC » DE LA VILLE DE MATANE – AUTORISATION DE VERSER UN MONTANT DE 6 400 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-055 de la ville de Matane demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, pour le projet « Réfection de la patinoire de Saint-Luc »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 6 400 \$ à la ville de Matane dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2016-2017, afin de permettre la réalisation du projet « Réfection de la patinoire de Saint-Luc »;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 176-03-17

ENTÉRINER L'EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le mandat (résolution numéro 39-01-17) aux membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 62-01-17 et 63-01-17 autorisant la transformation du poste « coordonnateur communications et affaires publiques, classe IV » en un poste de « conseiller en communications et affaires publiques, classe III » ainsi que son affichage;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par le directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente intersectorielle à intervenir entre la MRC de La Matanie et la ville de Matane, la conseillère en communications et affaires publiques assumera également des mandats pour la ville de Matane et que celle-ci a participé au comité de sélection susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'embauche était prévue à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 15 mars laquelle a été reportée au 22 mars en raison des conditions climatiques, et que l'entrée en poste de la candidate avait été fixée au 20 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie entérinent l'embauche de madame Marie-Michèle Tremblay au poste de conseillère en communications et affaires publiques;

QUE la semaine de travail sera de 35 heures, le salaire est établi à l'échelon 1 de la classe III de la grille salariale 2017 de la convention collective en vigueur;

QUE madame Marie-Michèle Tremblay est entrée en fonction à compter du 20 mars 2017 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois;

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

Pour – quinze (15) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Ville de Matane

Contre – trois (3) voix

Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ

RÉSOLUTION 177-03-17

UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 AU 12 MAI 2017 À SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT le *Congrès-AGA 2017* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 10, 11 et 12 mai 2017 à Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du service de transport, ainsi que madame Marie-Claude Dionne, répartitrice au service de transport, à participer au *Congrès-AGA 2017* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu du 10 au 12 mai 2017 à Saint-Georges;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 150 \$/personne pour les membres, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget Transports adapté et collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 178-03-17

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 179-03-17

AUTORISATION – OUVERTURE D'UN COMPTE POUR LE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)

CONSIDÉRANT la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de La Matanie nécessitera l'ouverture d'un compte bancaire distinct ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'ouverture d'un compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) à la Caisse Desjardins de La Matanie;

QUE le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, et/ou le préfet, monsieur André Morin, soient autorisés à signer les documents requis en vertu de la présente résolution;

QUE compte tenu des adaptations requises, la résolution numéro 383-08-15 relative à la signature des effets bancaires, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 août 2015, s'applique au compte du FLS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 180-03-17

AUTORISATION DE MANDATER LA FIRME JEAN DALLAIRE, ARCHITECTE, POUR L'APPEL D'OFFRES EN VUE DE LA RÉPARATION ET LA CORRECTION DES CLOISONNEMENTS RÉSISTANT AU FEU DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 103-02-17 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant le règlement numéro 269-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 82 500 \$ pour la réparation et la correction des cloisonnements résistant au feu de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT les coûts d'honoraires professionnels pour lesdits travaux ont été inclus dans les prévisions budgétaires de l'année 2017 à partir d'un estimé transmis par la firme Jean Dallaire, architecte et associés inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme Jean Dallaire, architecte et associés, afin de procéder à l'appel d'offres pour un montant maximal de 4 892 \$, après récupération des taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables, à l'effet que sera soumis pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 255-1-2017 modifiant le règlement numéro 255-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC.

RÉSOLUTION 181-03-17

DOSSIER « OPTIMISATION SSI » – FINANCEMENT DU MANDAT D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 40-01-17 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le résultat de l'appel d'offres par invitations et la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission pour services professionnels du consortium formé par les entreprises Icarium groupe conseil inc. (ci-après « Icarium ») et Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. (ci-après « Prudent »), laquelle restait conditionnelle à l'obtention d'une aide financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et responsable de la région de Montréal, datée du 22 mars 2017, confirmant une aide financière au montant de 28 860 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le financement de la démarche d'optimisation pour la partie qui doit être financée par la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'annuler l'affectation de surplus réservé pour le paiement du service de la dette du Service régional de sécurité incendie pour l'année 2021-2022 (30 000 \$), de manière à rendre le montant visé disponible dans les surplus non affectés;

DE défrayer la portion non-subsventionnée de l'étude d'optimisation réalisée par les entreprises Icarium et Prudent au coût de 59 924,27 \$, taxes incluses, de la manière suivante :

- la moitié du montant, soit environ 13 680 \$, sera assumée à partir du budget de services professionnels du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, à l'exception des deniers provenant des quotes-parts versées par la ville de Matane;
- la moitié du montant, soit environ 13 680 \$, sera assumée à partir des surplus du Service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 182-03-17

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – PG SOLUTIONS INC. – TRANSFORMATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE LA MODERNISATION

CONSIDÉRANT QUE la facture # STD29465 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel pour la modernisation des rôles d'évaluation pour les municipalités de Marsoui, Cap-Chat, St-Jean-de-Cherbourg, St-Adelme, Ste-Paule et Baie-des-Sables au montant de 6 160,00 \$ plus les taxes applicables, pour un total de 2 464 dossiers;

CONSIDÉRANT QUE ces frais non récurrents reliés à la démarche de modernisation des rôles sont refacturés aux municipalités au coût de 2,50 \$ par dossier, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD29465 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel pour la modernisation des rôles d'évaluation pour les municipalités de Marsoui (196 dossiers), Cap-Chat (1 316 dossiers), St-Jean-de-Cherbourg (131 dossiers), St-Adelme (301 dossiers), Ste-Paule (223 dossiers) et Baie-des-Sables (297 dossiers), au montant de 7 082,46 \$, incluant les taxes, lequel sera refacturé aux municipalités selon leur nombre respectif de dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 183-03-17

AUTORISATION – ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE CROQUIS POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la poursuite de la migration des systèmes informatiques utilisés en évaluation foncière vers la plate-forme de l'entreprise de PG Solutions qui nécessite l'acquisition d'un nouveau logiciel de croquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte l'offre de services #1MRCM46-170101-CRO de PG Solutions, soit les progiciels à 3 000 \$ plus taxes ainsi que la préparation, la configuration et l'installation à 1 150 \$ plus taxes, pour un total de 4 771,46 \$, incluant les taxes applicables, et le contrat d'entretien et soutien annuel au montant de 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 184-03-17

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-19 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME – SERVICE EN URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-19 de la municipalité de Saint-Adelme concernant les coûts des services d'urbanisme et de l'aménagement du territoire offerts par la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE transmettre une lettre signée par le préfet, monsieur André Morin, informant la municipalité des démarches de réflexion sur l'organisation des services municipaux en cours dans la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>Avis de motion est donné par monsieur Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité, à l'effet que sera soumis pour adoption, à une séance subséquente, un règlement limitant la mise en décharge ou l'incinération de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de La Matanie.</p>
--

RÉSOLUTION 185-03-17

AUTORISATION DE FORMATIONS 2017 POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT l'intérêt du personnel du service de l'aménagement et de l'urbanisme à participer à certaines formations en lien avec leur travail;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de formation pour l'année 2017 préparé par le directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les formations suivantes :

- « Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec / Sommet mondial du design » du 16 au 20 octobre 2017 à Montréal (M. Olivier Banville);
- « Colloque régional de l'Association des aménagistes régionaux du Québec » du 5 au 7 octobre 2017 à Matane (MM. Olivier Banville et Matthieu Déborbe);
- « Formation FQM – Le rôle du conciliateur-arbitre », le 5 octobre 2017 à Trois-Rivières (M. Matthieu Déborbe);
- « Formation Qualitemps – Gestion efficace du temps, des activités et des priorités », le 3 mai 2017 à Rimouski (M. Matthieu Déborbe);
- « Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec » du 4 au 6 mai 2017 à Québec (M^{me} Laurie Savard);
- « Formation FQM – Le zonage agricole », les 1^{er} et 2 novembre 2017 à Drummondville *ou* « Formation FQM – Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme », les 12 et 13 octobre 2017 à Drummondville (M. Daniel Charette);
- « Formation PG AccèsCité – Éditeur de formulaires et Données Multimédias », le 12 avril ou 13 octobre 2017 par Internet (M^{me} France Pâquet);
- « Formation PG AccèsCité – Notions avancées », le 6 avril ou 12 septembre 2017 par Internet (M^{me} France Pâquet);
- « Formation FQM – Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles », le 26 septembre 2017 à Baie-Saint-Paul ou le 9 novembre 2017 à Thetford Mines (M^{me} France Pâquet);

D'autoriser le paiement des frais d'inscriptions ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 186-03-17

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE SER-DES-MONTS – TRAVAUX SUR TPI DE LA MRC 2016-2017

CONSIDÉRANT la grille 2016-2017 des taux applicables pour les travaux sur les TPI pour toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la facture n° 009662, datée du 2017-01-31, de la SER des Monts au montant de 74 529,50 \$ avant les taxes, en lien des travaux réalisés sur les TPI déléguées de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les factures ont été vérifiées par l'ingénieure forestière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 0096623 à la SER des Monts pour un montant total de 85 690,30 \$ taxes incluses pour la réalisation de travaux sur les TPI déléguées de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 187-03-17

RAPPORT ANNUEL 2015-2016 AMENDÉ DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du rapport annuel 2015-2016 amendé est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25 % du montant octroyé pour 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le rapport annuel 2015-2016 amendé dans le cadre de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 188-03-17

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2016

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport des activités 2016 de la MRC de La Matanie dans le cadre du PADF, préparé par madame Alice Bernier-Banville, ingénieure forestière, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Rapport des activités 2016 de la MRC de La Matanie dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), préparé par madame Alice Bernier-Banville, ingénieure forestière, pour fins de transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 189-03-17

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE SUPRARÉGIONALE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – DOSSIER DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE (TBE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 56 250 \$ correspondant au premier versement de 75 % d'une subvention de 75 000 \$ attribuée au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent afin de réaliser le suivi des effets de la défoliation causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur la croissance et la survie de jeunes plantations d'épinette;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit maintenant verser cette somme au CRD afin de la redistribuer aux organismes mandatés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement du montant de 56 250 \$, soit 75 % de la subvention de 75 000 \$ dans le cadre de l'enveloppe suprarégionale du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour le dossier de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE);

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 190-03-17

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité désire améliorer la planification et gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements et, à ces fins, adhérer au regroupement créé au sein de la MRC pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par le service de génie civil de la MRC de La Matanie, à titre de municipalité cliente;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-11-06 du Conseil municipal de Sainte-Félicité autorisant la conclusion d'une entente avec la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane et les municipalités de Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule et Saint-Ulric ont procédé à la signature de l'*Entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie, datée du 18 septembre 2013*, laquelle se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de ladite entente permet l'adhésion de la municipalité de Sainte-Félicité, laquelle a fait l'objet de la résolution numéro 704-11-16 du Conseil de la MRC de La Matanie et de la résolution numéro 3-03-2017 du Comité intermunicipal de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente préparé par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur André Morin, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Olivier Banville, à signer le protocole pour l'adhésion de la municipalité de Sainte-Félicité à l'Entente intermunicipale en matière de génie civil, avec prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 191-03-17

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL ST-LAURENT – CASERNE DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Michel St-Laurent, pompier à la caserne de Baie-des-Sables pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 20 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Michel St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 192-03-17

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC ST-LAURENT – CASERNE DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Frédéric St-Laurent, pompier à la caserne de Baie-des-Sables pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 20 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Frédéric St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 193-03-17

SRSI – DÉMISSION DE MADAME CAROLINE DESROSIERS – CASERNE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la démission de madame Caroline Desrosiers, pompière à la caserne de Sainte-Félicité pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 19 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de madame Caroline Desrosiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 194-03-17

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR JIMMY RICHARD – CASERNE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jimmy Richard, pompier à la caserne de Saint-Adelme pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Jimmy Richard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 195-03-17

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR ALEXANDRE ROULEAU – CASERNE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Alexandre Rouleau, pompier à la caserne de Saint-Adelme pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 10 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Alexandre Rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 196-03-17

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN GAGNÉ – CASERNE DE GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Sébastien Gagné, pompier à la caserne de Grosses-Roches pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 22 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Sébastien Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 197-03-17

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE – QUOTES-PARTS SRSI

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale du Québec (CMQ), dossier CMQ-65776, relativement à un différend portant sur une entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Léandre et la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léandre a versé sa contribution financière, pour les années 2014 à 2016 à la MRC de La Matanie, soit un montant de 155 533 \$;

CONSIDÉRANT la facture n° 160 de la municipalité de Saint-Léandre relative à la compensation déterminée par la CMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de de La Matanie autorise le versement de la compensation déterminée par la CMQ au montant de 62 451,61 \$ à la municipalité de Saint-Léandre en règlement du litige portant sur l'entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie de la manière suivante :

- un montant de 58 000 \$ prélevé à partir du surplus cumulé dudit service, lequel inclut un montant 50 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2016;
- un montant de 4 451,61 \$ prélevé à partir des prévisions budgétaires de l'année 2017 dudit service;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux procureurs désignés dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 198-03-17

MISSION, VISION ET VALEURS DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie désire identifier et faire connaître sa mission, sa vision et ses valeurs;

CONSIDÉRANT sa mission : « À tout moment, nous travaillons sans relâche à protéger des vies, des biens et l'environnement par des actions de prévention, de soutien et d'intervention »;

CONSIDÉRANT sa vision : « En ayant constamment le citoyen au centre de nos préoccupations, nous lui offrons un service moderne, de qualité et de proximité, tout en optimisant les ressources disponibles. Nous y parviendrons grâce à la compétence de notre personnel et l'implication de nos partenaires »;

CONSIDÉRANT ses valeurs : « Respect, loyauté, dévouement, professionnalisme et efficacité »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter la mission, la vision et les valeurs du Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 199-03-17

SRSI – FERMETURE DE LA CASERNE DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière rencontre du Comité régional de sécurité incendie, les municipalités participantes ont résolu de procéder à la fermeture de la caserne de Sainte-Paule et à la relocalisation des équipements;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les efforts de recrutement du SRSI, il apparaît impossible de maintenir à Sainte-Paule des effectifs suffisants pour garantir une force de frappe adéquate et opérer les équipements incendie;

CONSIDÉRANT QUE les autres casernes du SRSI et les ententes d'entraide permettront de garantir la protection du public, des biens et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des pompiers actifs à Sainte-Paule seront réaffectés aux casernes de Saint-René-de-Matane ou de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT l'absence de contrat de location entre la MRC de La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule relativement à l'utilisation de la caserne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE confirmer la décision de procéder à la fermeture de la caserne de Sainte-Paule et à la relocalisation des équipements;

D'informer la municipalité et la population de Sainte-Paule de la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 200-03-17

SRSI – MANDAT AU DIRECTEUR – VENTE DU VÉHICULE CITERNE DE SAINTE-PAULE ET SES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT la décision de fermer la caserne de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements et un véhicule citerne sont devenus excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* permet la vente des équipements à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE mandater le directeur du SRSI, monsieur Jimmy Marceau, afin d'obtenir des propositions pour la vente des équipements et du camion excédentaires, notamment auprès des municipalités participantes du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 201-03-17

PROGRAMMES DE FORMATION DES POMPIERS ET OFFICIERS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) – RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-104 de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE, en conséquence de ces dispositions, toutes les MRC du Québec se sont dotées d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la formation des pompiers et officiers;

CONSIDÉRANT QUE, depuis quelques années, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a confié aux MRC la responsabilité d'administrer les programmes de formation s'adressant aux pompiers et officiers des services de sécurité incendie existants sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes de formation concernent les volets 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE les MRC assument en conséquence un rôle et des responsabilités qui relèveraient normalement du MSP;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été confié par le MSP sans qu'aucune entente préalable n'ait été convenue avec les MRC afin de fixer les conditions et les termes d'un tel mandat, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie fait siennes et appuie les démarches de la MRC des Maskoutains;

QUE la MRC de La Matanie demande au ministre des Affaires municipales, de la Sécurité publique et responsable de la région de Montréal de prendre les mesures appropriées afin que le MSP convienne d'une entente avec la MRC afin d'établir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de formation pour les pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part de la MRC;

DE transmettre copie de la présente au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question du public relativement au projet Halte-des-Montagnes.

RÉSOLUTION 202-03-17

Il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

Le directeur général par intérim
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
André Morin